

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 9 MARS 2026

- * 499-CX-2356 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et Clermont Auvergne Institut National Polytechnique (INP) Auvergne (France)
- * 499-CX-2357 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Louvain-la-Neuve (Belgique)
- * 499-CX-2358 concernant l'adhésion au regroupement d'achats d'équipements de réseautique
- * 499-CX-2359 concernant la fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO
- * 499-CX-2360 concernant l'autorisation de la rectrice à signer l'entente de contribution non remboursable entre l'UQO et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.